OXFORD INSTRUMENTS

Code de conduite



Oxford Instruments plc

OXFORD INSTRUMENTS

À propos d'Oxford Instruments

Oxford Instruments fournit à des établissements d'enseignement et à des entreprises commerciales du monde entier une technologie et une expertise scientifiques à la pointe du marché. Nous nous spécialisons dans trois segments clés du marché : Analyse matérielle, Soins de santé et sciences de la vie et Semi-conducteurs.

L'innovation est la force motrice de notre croissance et de notre succès. Notre technologie et notre expertise scientifique permettent à nos clients de découvrir et de mettre sur le marché de nouveaux progrès fascinants qui dynamisent le progrès humain. Notre objectif essentiel est d'accélérer les percées qui ouvriront à notre monde un avenir plus lumineux.

Fondée en 1959 en tant que première entreprise de technologie issue de l'université d'Oxford, Oxford Instruments est aujourd'hui une société d'envergure mondiale cotée à l'indice FTSE 250 de la bourse de Londres (London Stock Exchange).

Comment nous menons nos affaires
pg 5

Protection de nos actifs
pg 18

Notre équipe
pg 26

Nous contacter
pg 31

Contenu

Introduction
2 Message du Directeur général
3 Présentation du Code
4 Nos valeurs et modes de travail

Comment nous menons nos affaires
6 Anti-corruption, lutte contre les pots-de-vin et prévention de la fraude
7 Cadeaux, courtoisies et divertissements
8 Dons à des organisations caritatives
9 Conflits d'intérêts
10 Concurrence équitable
11 Conformité commerciale
12 Intégrité et exactitude des archives commerciales
12 Dépenses
13 Impôts
14 Délits d'initié et négociation d'actions
15 Qualité et sécurité des produits
15 Partenaires de la chaîne d'approvisionnement
16 Minerais de conflit
17 Environnement

Protection de nos actifs
19 Confidentialité et propriété intellectuelle
20 Protection des données
21 Sécurité des données et gestion des informations
22 Utilisation de l'intelligence artificielle
23 Communications
24 Utilisation des réseaux sociaux
25 Marque

Notre équipe
27 Équité, diversité et inclusion
28 Santé et sécurité
29 Droits humains et esclavage moderne
30 Conduite sur le lieu de travail
30 Votre conduite au cours des déplacements professionnels

Nous contacter
31 Coordonnées de Safecall

Message du Directeur général

Engagement au respect des critères éthiques les plus exigeants



Chez Oxford Instruments, nous nous engageons à respecter les critères éthiques les plus exigeants dans toutes nos interactions avec nos collègues, clients, fournisseurs, ainsi qu'avec les parties prenantes de l'ensemble de notre réseau. Je suis convaincu que la manière dont nous menons nos activités est tout aussi importante que ce que nous faisons.

Notre objectif, nos valeurs et nos modes de travail exposent les principes sous-jacents de notre approche du travail dans un cadre inclusif, responsable et durable et avec intégrité à tout moment. Guidé par ces principes, le présent Code de conduite expose clairement nos attentes vis à-vis de nos collaborateurs et fournit des conseils dans certains domaines clés.

Veuillez le lire attentivement, vous assurer de le comprendre et vous y reporter régulièrement pour faire en sorte que dans toutes vaos actions, vous vous comportiez d'une manière conforme aux critères exigeants que nous imposons à tous ceux qui représentent Oxford Instruments.

Si vous pensez avoir été témoin ou avoir vécu un comportement non conforme à ce Code de conduite, vous devriez le signaler, soit directement, soit par le biais des canaux présentés page 31.

Je vous donne ma garantie que vous serez traité(e) de manière équitable et que le signalement de vos préoccupations de bonne foi n'entraînera aucune conséquence négative.

Merci pour l'attention que vous accorderez au Code et pour votre engagement à vous comporter conformément à nos attentes élevées envers vous, en tant qu'ambassadeur d'Oxford Instruments.

Richard Tyson, PDG, Oxford Instruments plc

Présentation **the Code**

Le présent Code de conduite (référencé comme notre Code) expose les actions et les comportements attendus de tous ceux qui travaillent pour et pour le compte d'Oxford Instruments dans le monde entier. Il fournit des conseils permettant d'identifier les problèmes éthiques et suggère des moyens de les prévenir ou d'y répondre s'ils ne peuvent pas être évités.

Agir de manière responsable et selon des critères déontologiques élevés est non seulement le comportement adéquat, mais aussi essentiel pour préserver notre bonne réputation et le succès de notre entreprise.

À qui s'applique le Code et où s'applique-t-il ?

Le Code s'applique à l'échelle mondiale à l'ensemble des collaborateurs d'Oxford Instruments et à quiconque travaille pour nous ou pour notre compte, y compris l'ensemble des sous-traitants, consultants, agents et distributeurs auxquels nous faisons appel. Nous attendons de nos partenaires professionnels qu'ils respectent les mêmes critères de comportement éthiques.

Ce Code ne fait pas partie d'un contrat de travail ni d'un contrat de prestation de services et nous pouvons le modifier à notre discrétion à tout moment.

Que se passe-t-il si quelqu'un enfreint le Code ?

Nous prenons très au sérieux les non-conformités à tout aspect du Code.

Le non-respect des directives exposées dans ces pages peut donner lieu à des sanctions civiles ou pénales à l'encontre d'Oxford Instruments. Cela peut aussi entraîner des conséquences sérieuses pour les employés et les partenaires commerciaux, notamment :

- sanctions disciplinaires, pouvant aller jusqu'au licenciement ; et/ou
- résiliation immédiate de tout contrat avec un partenaire commercial.

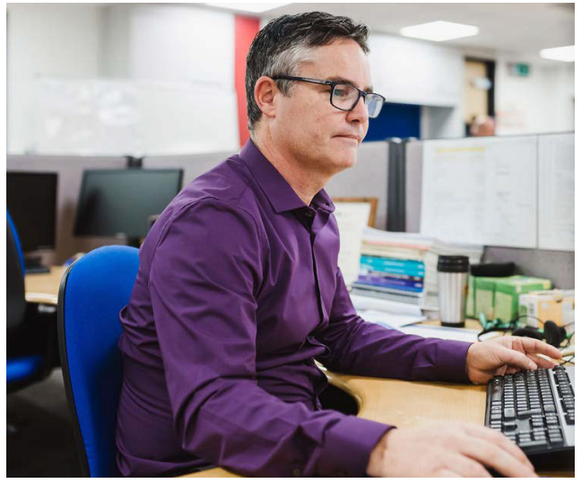
À qui dois-je m'adresser pour obtenir un soutien et des conseils ?

Pour toute question concernant le Code, veuillez vous adresser à votre supérieur hiérarchique ou à un membre de l'équipe des RH.

Vous pouvez aussi adresser un e-mail à l'équipe de Conformité du Groupe à l'adresse compliance@oxinst.com

Si vous avez une préoccupation au sujet d'une action ou d'un comportement qui vous semble contraire à ce Code, vous pouvez en faire part de manière anonyme en contactant notre fournisseur indépendant de services de lancement d'alerte, Safecall. Ce service est disponible partout dans le monde, 24 heures sur 24, chaque jour de l'année, dans plus de 175 langues et dialectes.

Pour plus d'informations et pour obtenir des coordonnées complètes, veuillez utiliser ce lien : www.safecall.co.uk/clients/oxinst/





Nos **valuers** et **modes de travail**

Chez Oxford Instruments, nous nous efforçons de créer une culture inclusive dans laquelle nous nouons des relations solides et tenons nos promesses – les uns envers les autres comme vis-à-vis de nos parties prenantes.

Nos modes de travail, définis ci-dessous, guident notre comportement et les choix que nous faisons au quotidien, ce qui nous aide à respecter nos engagements et à soutenir nos valeurs.

Nous vous invitons à vous familiariser avec eux, à les consulter fréquemment et à vous demander si vous vivez selon ces principes au quotidien dans votre travail.

Nos modes de travail

Tout commence par le **client**.

- Nous écoutons attentivement nos clients en nous concentrant sur ce qui est le plus important pour eux et pour leurs marchés.
- Nous plaçons les besoins de nos clients au cœur de nos conversations et de nos prises de décisions.
- Nous donnons la priorité aux préoccupations des clients et agissons rapidement pour les résoudre.

Nous réussissons en restant **concentrés**.

- Nous restons concentrés en disant non aux cent autres bonnes idées.
- Nous nous efforçons de simplifier les choses autant que possible, sans excès.
- Nous agissons de manière décisive, avec rigueur et discipline, pour mener à bien nos projets.

Nous faisons des promesses et nous tenons **nos promesses**.

- Nous sommes explicites et directs dans nos attentes et nos engagements.
- Nous nous imposons à nous-mêmes et les uns aux autres de tenir nos promesses.
- Nous faisons part de nos préoccupations et résolvons les conflits dans le cadre de discussions ouvertes, honnêtes et respectueuses.

Nous travaillons **ensemble** en équipe.

- Nous collaborons dans l'ensemble d'Oxford Instruments, en minimisant la duplication des tâches et en offrant au client une expérience harmonieuse.
- Nous recherchons et partageons les bonnes pratiques, en apprenant et en améliorant notre façon de travailler ensemble.
- Nous écoutons attentivement afin de bien comprendre les points de vue différents et de trouver des solutions pour le succès de tous.

Nous nous entraidons et nous **faisons confiance** pour réussir.

Nous apprenons à nous connaître mutuellement et sommes respectueux de nos différentes compétences et contributions.
Nous nous donnons mutuellement le pouvoir d'agir et de produire notre meilleur travail.
Nous encourageons nos collaborateurs et nos équipes, célébrons leurs succès et leur apportons notre soutien pour les faire progresser.

Fondé sur nos valeurs

Inclusif
En recherchant différents points de vue et des collaborations diverses, nous produisons de meilleures solutions et des succès durables.

Innovant
Grâce à nos connaissances, à notre expertise et à notre curiosité ciblée, nous créons de nouvelles possibilités pour nousmêmes comme pour nos clients.

Fiable
Nous établissons des relations durables et fructueuses reposant sur la responsabilité, l'intégrité et le respect.

Déterminé
Nous sommes attentionnés et notre passion et notre engagement produisent un changement positif dans le monde.

Comment nous menons nos affaires



Contenu

6 Anti-corruption, lutte contre les pots-de-vin et prévention de la fraude
7 Cadeaux, courtoisies et divertissements
8 Dons à des organisations caritatives
9 Conflits d'intérêts
10 Concurrence équitable
11 Conformité commerciale
12 Intégrité et exactitude des archives commerciales
12 Dépense
13 Impôts
14 Délits d'initié et négociation d'actions
15 Qualité et sécurité des produits
15 Partenaires de la chaîne d'approvisionnement
16 Minerais de conflit
17 Environnement

Comment nous menons nos affaires

Anti-corruption, lutte contre la corruption et prévention

Lorsque nous traitons avec nos partenaires commerciaux, fournisseurs et clients, ou que nous entrons en contact avec des responsables publics, il est important que nous maintenions des normes éthiques élevées ainsi que le plus haut niveau d'intégrité et de transparence. Nous ne tolérons pas la corruption, la fraude ou toute autre activité commerciale malhonnête, qu'elle soit menée directement ou par un tiers.

Il est strictement interdit à tous les employés, entrepreneurs et ceux qui agissent en notre nom de se livrer à des activités frauduleuses, de tromperie ou d'abus de leur position à des fins personnelles, financières ou commerciales, ou au bénéfice d'un tiers, y compris les clients. Cela inclut, sans s'y limiter, la manipulation de données, la falsification ou la fausse déclaration de documents, de dépenses ou de documents commerciaux, la dissimulation ou le défaut de divulgation de conflits d'intérêts, la soumission de fausses informations ou d'autres comportements malhonnêtes en lien avec les activités d'Oxford Instruments.

Des exemples de corruption incluent le fait de donner ou de recevoir de l'argent, l'hospitalité et les cadeaux excessifs, ou tout autre service comme une offre d'emploi à un proche de la personne soudoyée. D'autres exemples incluent les pots-de-vin et les « paiements de facilitation », également appelés « le graissage de patte », versés à des fonctionnaires publics ou à d'autres personnes comme moyen d'accélérer un processus administratif. Une telle activité est contraire à l'éthique et, dans de nombreux cas, illégale. Nous attendons de tous ceux qui travaillent pour nous, ou agissent en notre nom, qu'ils respectent toutes les lois applicables sur la lutte contre la corruption, les pots-de-vin, la fraude et la criminalité financière dans les pays où nous opérons. Tout soupçon de corruption, de fraude ou de conduite malhonnête doit être signalé rapidement. Les inconduites suspectées seront enquêtées et pourront entraîner des mesures disciplinaires, un licenciement, la fin d'une relation professionnelle et, le cas échéant, une orientation vers les forces de l'ordre ou d'autres autorités compétentes.

Pour vous aider à comprendre et à reconnaître ce qui constitue la corruption, la fraude et la conduite malhonnête, ainsi que les moyens de les éviter d'entreprise, nous avons publié des politiques d'entreprise détaillées et mis à disposition des formations complètes. Nous exigeons que vous suiviez toute formation applicable vous étant attribuée.

Pour plus de conseils, veuillez :

- vous adresser à votre supérieur hiérarchique ou à l'équipe Conformité du Groupe;
- lire la Politique de lutte contre les pots-de-vin et la corruption;
- lire la Politique de prévention de la criminalité financière;
- lire la Politique relative à la négociation d'actions;
- lire la Politique relative aux conflits d'intérêts.



Questions-Réponses

Un collègue m'a demandé d'approuver une demande de remboursement de frais incluant des coûts que je ne reconnais pas, et qui ne semblent pas concerner une activité commerciale légitime. Il dit que c'est urgent et qu'il expliquera plus tard. Dois-je l'approuver ?

Non. Vous ne devez pas approuver les dépenses, documents ou transactions que vous jugez faux, inexacts ou trompeurs. Falsifier des dépenses ou présenter de fausses informations peut constituer une fraude. Vous devriez demander des informations complémentaires appropriées et, si vous restez inquiet, parler à votre responsable direct ou à l'équipe de conformité du groupe.

Comment nous menons nos affaires suite

Cadeaux, courtoisies et divertissements

Dans le cadre normal de vos activités, vous pouvez être amené à offrir ou à recevoir des cadeaux ou des courtoisies – par exemple, vous pourriez offrir un déjeuner d'affaires ou recevoir une pochette de cadeaux au cours d'un salon professionnel. Les cadeaux et courtoisies de cette nature constituent un moyen positif de nouer de bonnes relations d'affaires avec nos clients et fournisseurs.

Toutefois, vous ne devez jamais offrir ni recevoir des cadeaux ou des courtoisies lorsque ces derniers sont destinés à influencer le bénéficiaire de manière indue ou à obtenir un avantage professionnel. Vous ne devez en aucun cas offrir ou recevoir des cadeaux ou des courtoisies susceptibles d'affecter l'impartialité de l'une ou l'autre des parties ou d'influencer quelqu'un à remplir son rôle de manière inappropriée : par exemple, en prenant une décision qu'il n'aurait pas prise normalement. Si le cadeau ou la courtoisie semble imposer une telle obligation, il n'est pas acceptable. Vous ne devez jamais solliciter directement un cadeau ou une courtoisie.

Tous les cadeaux et courtoisies doivent être enregistrés dans le Registre des cadeaux et courtoisies de votre site et vous devez obtenir l'approbation du Directeur financier de votre entreprise (ou du directeur de votre bureau régional) avant d'offrir ou de recevoir toute courtoisie (qu'il s'agisse d'un événement unique ou d'une série d'événements) ou tout cadeau dont le coût dépasse le montant indiqué dans la Politique de Lutte contre la Corruption et la Corruption. L'offre ou l'acceptation d'espèces ou de cadeaux équivalents à des espèces, tels que des bons ou des cartes cadeau, n'est en aucun cas acceptable.

La fréquence des cadeaux doit également être prise en compte. Même un cadeau de valeur modeste, offert ou reçu fréquemment, pourrait être considéré comme un abus d'influence et ne serait pas acceptable.

Avant d'offrir ou de recevoir tout cadeau ou toute courtoisie, vous devriez vous poser ces quatre questions:

- Cela pourrait-il être considéré comme visant à influencer une décision professionnelle ?
- Est-ce interdit par la législation locale ou par ce Code?
- La valeur ou la nature du cadeau/de la courtoisie me met-elle mal à l'aise pour l'accepter ?
- La valeur ou la nature du cadeau/de la courtoisie signifie-t-elle que j'ai besoin d'une approbation avant de l'offrir (ou de l'accepter)?

Si la réponse à l'une de ces questions est « oui », vous ne devez pas offrir ni accepter ce cadeau ou cette courtoisie et vous devriez demander conseil à votre supérieur hiérarchique ou à un membre de l'équipe juridique du Groupe.

Pour plus de conseils, veuillez:

- lire la Politique de lutte contre les pots-de-vin et la corruption ;
- lire la Politique relative aux lancements d'alertes ;
- lire la Politique relative aux conflits d'intérêts ;
- lire la Politique relative aux déplacements professionnels.





Comment nous menons nos affaires suite

Dons à des organisations caritatives

Les dons à des organisations caritatives sont une partie importante de notre engagement à soutenir les communautés dans lesquelles nos collaborateurs et clients vivent et travaillent. Nous pouvons donner du temps et de l'argent à un certain nombre d'organisations caritatives locales.

Nous ne faisons des dons caritatifs qu'à des organismes officiels ou ayant bonne réputation. Nous ne soutenons pas les organisations caritatives non enregistrées et il est interdit de faire des dons caritatifs qui pourraient contrevenir à notre politique de lutte contre les pots-devin et la corruption – par exemple, si le don risque d'influencer, ou d'être considéré comme influençant le résultat d'une transaction ou d'une décision liée à notre activité (telle qu'une réponse à un appel d'offre ou un contrat). Il est également important de veiller à de ne pas faire de dons à des organismes caritatifs qui sont en conflit avec nos valeurs.

Nous ne contribuons ni ne parrainons jamais des organisations dans lesquelles un client ou un client potentiel est impliqué ou avec lesquelles nous avons une offre de service ou un contrat en suspens. Nous ne parrainons jamais une activité dans laquelle un fonctionnaire étranger détient un intérêt.

Les dons caritatifs doivent être offerts et reçus ouvertement et sans aucune tentative de tromper ou d'induire en erreur ou de masquer leur nature, leur valeur ou l'identité du donateur ou du bénéficiaire. Les dons doivent être faits exclusivement conformément aux procédures et aux limites spécifiées dans notre Politique de délégation de l'autorité.

Nous avons pour politique de ne pas faire de dons politiques de quelque nature que ce soit – que ce soit de la part de l'entreprise, des employés pour le compte de l'entreprise ou de tiers représentant l'entreprise. Nous ne donnons pas d'argent, de produits, de parrainages, de cotisations ni quoi que ce soit de valeur à tout parti politique ou groupe affilié.

Vous êtes libre de faire des contributions caritatives ou politiques à titre personnel, mais vous devez veiller à ce que les fonds personnels ne soient pas utilisés comme un moyen de contourner notre politique (que vous demandiez ou non tout remboursement à l'entreprise). Ces contributions ne doivent pas être déclarés comme des frais personnels.

Pour toute question concernant notre politique relative aux dons caritatifs ou politiques, veuillez contacter le Secrétariat de l'entreprise ou l'équipe juridique du Groupe.

Pour plus de conseils, veuillez :

- lire la Politique de lutte contre les pots-de-vin et la corruption ;
- consulter la page Dons sur le salaire + sur SharePoint ;
- lire la Politique relative à la délégation d'autorité.

Questions-Réponses

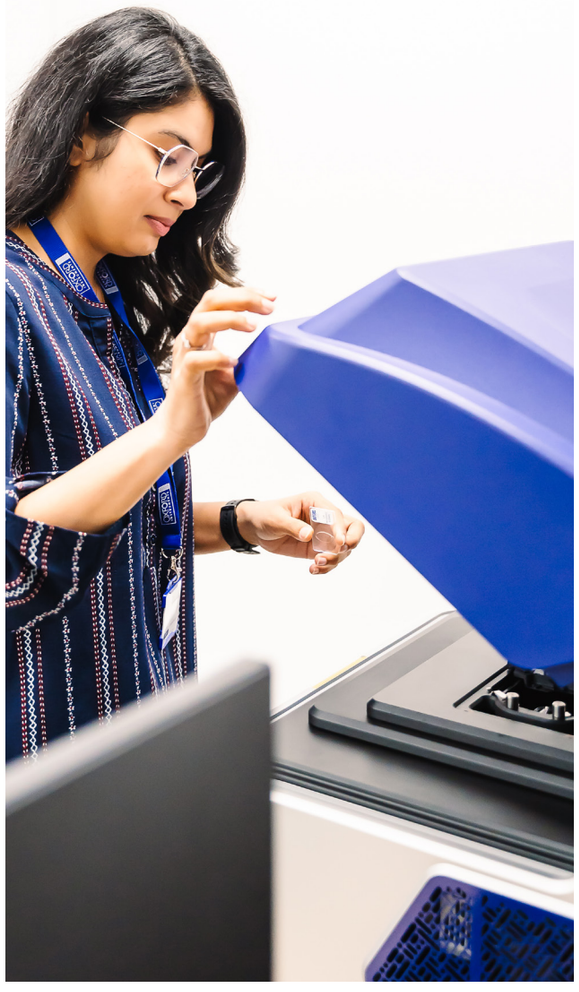
Suis-je autorisé(e) à organiser un événement de levée de fonds sur mon lieu de travail ?

Oui, les employés sont libres d'organiser des événements de levée de fonds pour des causes caritatives afin d'aider des organismes enregistrés ou de bonne réputation. Toutefois, tous ces événements doivent recevoir l'approbation de l'équipe des RH concernée et se conformer aux politiques de l'entreprise.





Comment nous menons nos affaires suite



Conflits d'intérêts

Un conflit d'intérêts se produit lorsque les intérêts personnels, relations ou activités d'un employé (ou de quiconque agissant en notre nom) entrent, ou semblent entrer en conflit avec l'aptitude de cette personne à agir dans les meilleurs intérêts de l'entreprise.

Il peut arriver que des conflits d'intérêts se produisent dans notre entreprise. Par exemple, si nous employions ou faisions des affaires directement avec un membre de votre famille ou si nous établissions une relation commerciale avec une entreprise appartenant à ou contrôlée par vous ou par un membre de votre famille. Un conflit d'intérêts pourrait également survenir si un employé entretenait une relation personnelle en dehors du cadre professionnel avec un subordonné direct, car cela pourrait affecter son impartialité dans les évaluations de la performance et les promotions.

Les conflits d'intérêts personnels doivent être évités. Lorsqu'il n'est pas possible d'éliminer le conflit d'intérêts, la transparence est fondamentale pour minimiser le risque de comportement inapproprié ou la perception d'un comportement inapproprié. Vous devez vous montrer ouvert et honnête avec nous au sujet de toute circonstance dans laquelle un conflit d'intérêts pourrait survenir.

Si vous identifiez la possibilité d'un conflit d'intérêts où que ce soit dans notre entreprise, vous devriez consulter la Politique relative aux conflits d'intérêts et en parler à votre supérieur hiérarchique ou à votre équipe locale des RH dès que possible.

Si vous pensez que ces méthodes ne sont pas adaptées à la situation qui vous préoccupe, vous pouvez vous adresser à Safecall, un service entièrement confidentiel et indépendant de lancement d'alertes. Ses coordonnées sont disponibles sur SharePoint, dans notre Politique relative aux lancements d'alertes et sur les panneaux d'affichage installés dans les sites de l'entreprise.

Pour plus de conseils, veuillez :

- vous adresser à votre supérieur hiérarchique ou à l'équipe locale des RH ;
- lire la Politique relative aux conflits d'intérêts ;
- lire la Politique de lutte contre les pots-de-vin et la corruption ;
- lire la Politique relative aux lancements d'alertes.

Questions-Réponses

Nous recherchons un nouveau fournisseur et mon épouse est propriétaire d'une entreprise qui fournit exactement ce dont nous avons besoin. Ai-je besoin de demander une autorisation avant que nous ne fassions des achats auprès de cette entreprise ?

Oui, il existe ici un conflit d'intérêts potentiel, car votre épouse est liée à vous et pourrait bénéficier de cet arrangement. Vous devez divulguer toutes les informations pertinentes à votre supérieur hiérarchique, qui évaluera alors si faire des achats auprès de la société de votre épouse est dans notre meilleur intérêt.

Comment nous menons nos affaires suite

Concurrence équitable

Nous croyons à la concurrence équitable et honnête et nous engageons à nous conformer à l'ensemble des lois anti-trust et sur la concurrence. Notre Politique de concurrence équitable expose nos attentes dans ce domaine.

Une infraction à la loi sur la concurrence constitue un délit pénal dans la plupart des pays dans lesquels nous opérons et pourrait donner lieu à des sanctions considérables pour l'entreprise et à des poursuites pénales à l'encontre des personnes concernées.

Vous devez :

- en aucun cas échanger ou demander à obtenir des informations commerciales sensibles auprès de tiers, en particulier de nos concurrents. Les informations commerciales sensibles comprennent celles qui portent sur les prix, les clients, les territoires, les volumes de ventes, les offres en cours, les conditions générales de vente, le développement ou la conception de produits, les coûts ou les marges bénéficiaires des produits ou toute autre information financière sensible ;
- jamais participer à des pratiques commerciales ou à une collaboration inappropriée avec d'autres entreprises, par exemple des ententes sur les prix, les trucages d'offres ou l'acceptation d'allouer des clients ou des marchés ; et
- immédiatement quitter toute discussion ou réunion dans laquelle il est question de pratiques anti-concurrentielles et en informer rapidement votre supérieur hiérarchique ou l'équipe juridique du Groupe.

Si à tout moment, vous soupçonnez ou avez connaissance d'une infraction à nos directives relatives à la concurrence équitable, vous devriez immédiatement en informer votre supérieur hiérarchique, votre équipe locale des RH, l'équipe juridique du Groupe ou l'équipe Conformité du Groupe.

Pour plus de conseils, veuillez :

- lire la Politique de concurrence équitable et les FAQ connexes sur SharePoint ;
- lire la Politique de lutte contre les pots-de-vin et la corruption ;
- lire la Politique relative aux lancements d'alertes.

Questions-Réponses

**Je participe à un salon professionnel et l'un de nos concurrents a commencé à discuter des possibilités de hausse de prix qui pourraient résulter de nouvelles réglementations nationales sur les produits qui seront prochainement mises en place.
Est-ce un problème ?**

Oui, les discussions entre concurrents comprenant des informations commerciales sensibles telles que les prix pourraient être illégales. Vous devriez refuser de participer à de telles discussions, quitter la conversation et signaler rapidement l'incident à votre supérieur hiérarchique et à l'équipe Conformité du Groupe à l'adresse compliance@oxinst.com



Comment nous menons nos affaires suite

Conformité commerciale

En tant qu'entreprise mondiale exportatrice, nous nous engageons à nous conformer à l'ensemble des réglementations nationales et internationales en vigueur, y compris concernant les embargos, les sanctions, les contrôles des importations et des exportations, les droits de douane et les réglementations anti-blanchiment d'argent.

Au niveau de l'entreprise, les conséquences peuvent comprendre des amendes substantielles. Au niveau personnel, une conduite inappropriée nécessitera une mesure disciplinaire et les employés pourraient s'exposer à des poursuites pénales s'ils ont enfreint les lois.

Il est essentiel de connaître la destination finale de nos produits ainsi que leur utilisation prévue et vous devez rester vigilant quant aux infractions potentielles à la loi.

Vous devez :

- respecter et vous conformer à notre Politique relative aux sanctions, notre Politique relative aux contrôles d'exportation, notre Politique relative aux droits de douane et aux dispositifs et procédures locaux conçus pour assurer le respect de ces politiques. Vous trouverez des copies des politiques pertinentes sur SharePoint et devriez consulter votre responsable local de la conformité commerciale pour obtenir de l'aide ;
- consulter votre responsable local de la conformité commerciale pour savoir si les articles sont soumis à un contrôle ou si une licence d'exportation est autrement requise (par exemple, en fonction des contrôles d'utilisation finale) et si tel est le cas, veiller à ce qu'aucune exportation ne se déroule sans avoir suivi la procédure requise ;
- vous assurer que les exportations qui nécessitent une licence sont correctement documentées et que si les articles envoyés sont soumis à un contrôle, les destinataires ont connaissance de cette nécessité de contrôle ;
- veiller à procéder à toutes les vérifications préalables avant de vous engager dans une transaction susceptible de concerner un pays, une entité ou une personne visé(e) par des sanctions ;
- demander de l'aide en cas de doute concernant le respect des exigences : veuillez consulter en premier lieu votre responsable local de la conformité commerciale pour obtenir de l'aide ; et
- signaler tout soupçon de non-conformité conformément à notre Politique relative aux lancements d'alertes.

Pour plus de conseils, veuillez :

- Parler à votre responsable local de la conformité commerciale ou à l'équipe Conformité du Groupe à l'adresse compliance@oxinst.com, ou à l'équipe juridique du Groupe ;
- lire la Politique relative aux sanctions ;
- lire la Politique relative aux contrôles d'exportation ;
- lire la Politique relative aux droits de douane



Comment nous menons nos affaires suite

Intégrité et exactitude des archives commerciales

En tant qu'entreprise mondiale opérant dans de multiples juridictions, il est essentiel d'enregistrer toutes les transactions de notre société, qu'il s'agisse des ventes, des déclarations de revenus, d'accords avec les fournisseurs ou de dossiers des employés. La tenue des registres est essentielle pour garantir la conformité à nos obligations légales, notamment aux lois anticorruption, et cela nous aide à gérer nos finances et nos opérations.

Les dossiers que nous tenons doivent toujours être exacts et complets et nous devons les conserver aussi longtemps que la loi nous l'impose dans chaque pays dans lequel nous opérons. Les dossiers doivent être remplis avec intégrité et ne jamais contenir d'informations fausses ou trompeuses. Vous devez respecter l'ensemble des obligations légales lorsque vous éliminez certains dossiers.

Dépenses

Il peut vous arriver d'encourir des dépenses dans le cadre de votre fonction. Il vous incombe de veiller à ce que les coûts soient raisonnables et à ce que votre éventuelle note de frais soit conforme à la politique locale relative aux dépenses pour votre site ou votre entreprise.

Si vous devez rédiger une note de frais, conservez et envoyez les justificatifs appropriés, tels que les reçus. Ces notes doivent être envoyées rapidement.

En cas de doute concernant les règles de remboursement des dépenses ou la manière de remplir une note de frais, veuillez lire votre politique locale relative aux dépenses. Toute tentative de demander sciemment des remboursements injustifiés en infraction avec ces politiques peut donner lieu à des sanctions disciplinaires.

Pour plus de conseils, veuillez :

- vous reporter à votre politique locale relative aux dépenses ;
- parler à votre supérieur hiérarchique.



Questions-Réponses

J'ai découvert certaines erreurs dans un dossier, mais je ne voudrais pas causer des problèmes à mon collègue. Que dois-je faire ?

Si vous découvrez une erreur dans un dossier, vous devriez en informer votre supérieur hiérarchique ou le service concerné pour faire en sorte que l'erreur soit traitée de manière appropriée et ne se reproduise pas.

Comment nous menons nos affaires suite

Impôts

La conduite des affaires de manière éthique passe par la prise en compte de la manière dont nous traitons avec les autorités fiscales.

L'évasion fiscale est l'action illégale consistant à faire en sorte de ne pas payer d'impôts, généralement en soumettant des informations erronées ou en ne déclarant pas certains revenus aux autorités appropriées. Les exemples comprennent la sous-évaluation des revenus, le gonflement des dépenses, la réclamation de remboursements indus et la dissimulation d'actifs imposables. Nous adoptons une approche de tolérance zéro vis-à-vis de la facilitation de l'évasion fiscale, dans quelque pays que ce soit.

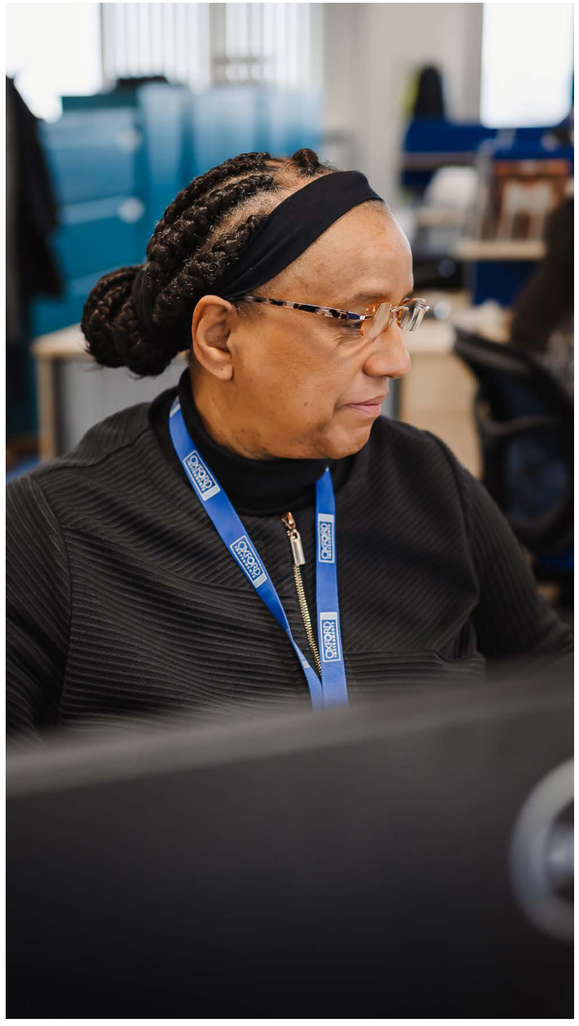
L'évasion fiscale est un délit pénal et peut entraîner des conséquences juridiques sérieuses à la fois pour la personne responsable et pour l'entreprise. En tant qu'employeur, si nous n'empêchons pas nos employés et les personnes qui travaillent pour nous de faciliter l'évasion fiscale, nous pouvons être confrontés à des sanctions pénales, y compris une amende dont le montant peut être illimité. Nous pourrions aussi être exclus de la participation à des appels d'offres publics et notre réputation en souffrirait.

Vous devez à tout moment respecter notre Politique contre la facilitation de l'évasion fiscale. En cas de doute au sujet d'une tâche qu'on vous a demandé de réaliser et qui pourrait aboutir à une évasion fiscale, demandez conseil à votre équipe locale des finances ou au Directeur de la fiscalité du Groupe.

Si vous soupçonnez un acte d'évasion fiscale dans les transactions de notre entreprise, vous devez le signaler à votre supérieur hiérarchique ou suivre la procédure décrite dans notre Politique relative aux lancements d'alertes.

Pour plus de conseils, veuillez :

- contacter l'équipe Conformité du Groupe à l'adresse compliance@oxinst.com;
- lire la Politique contre la facilitation de l'évasion fiscale ;
- lire la Politique relative aux lancements d'alertes.



Questions-Réponses

Un client m'a demandé de modifier la description des services que nous fournissons sur une facture d'une manière qui obscurcirait la nature des services fournis. Il a également demandé que le paiement soit versé dans un pays différent de celui où il mène ses activités. Dois-je faire ce qu'il m'a demandé ?

Non – il s'agit d'un scénario potentiel de « drapeau rouge » et cela doit être signalé rapidement à votre responsable ou à un membre de l'équipe Conformité à l'adresse compliance@oxinst.com. Vous pouvez aussi suivre la procédure décrite dans notre Politique relative aux lancements d'alerte. Les autres scénarios potentiels de « drapeau rouge » comprennent la demande par un tiers d'un paiement en espèces ou le refus de fournir une facture ou un reçu pour un paiement effectué ; la demande par un tiers à utiliser une autre partie à laquelle nous ne faisons pas habituellement appel ou que nous ne connaissons pas ; ou la demande par un tiers auquel nous avons fourni des services que sa facture soit adressée à une autre entité.

Comment nous menons nos affaires suite

Délits d'initié et négociation d'actions

En tant qu'entreprise cotée à la bourse de Londres, nous devons nous conformer aux lois relatives au délit d'initié et à la négociation d'actions.

Le délit d'initié concerne une information confidentielle d'Oxford Instruments, de nature précise, qui n'est pas généralement disponible et qui pourrait avoir un impact significatif sur le cours de notre action si elle devenait publique. C'est le cas par exemple des détails de nos résultats financiers, les « trading updates », les acquisitions ou les éliminations d'entreprises ou d'autres développements commerciaux.

Utiliser des informations confidentielles pour négocier nos actions ou encourager d'autres à le faire, constitue un abus du marché et un délit pénal.

Les informations confidentielles et le risque de délit d'initié s'appliquent à vous en tant qu'employé(e), ainsi qu'à vos proches, par exemple votre partenaire, vos enfants, les membres de votre famille qui vivent dans votre foyer ou une entreprise dans laquelle vous détenez un intérêt majoritaire. Les employés qui ont été formellement informés par le Secrétariat de l'entreprise sont soumis à des restrictions supplémentaires dans le cadre de notre Politique relative à la négociation d'actions.

Pour plus de conseils, veuillez :

- contacter le Secrétariat de l'entreprise ;
- lire la Politique relative à la négociation d'actions ;
- lire la Politique relative aux conflits d'intérêts.



Questions-Réponses

Puis-je parler à ma famille et à mes amis de la performance financière d'Oxford Instruments avant la publication de ses états financiers semestriels ou annuels ?

Non, cela constituerait un abus du marché et pourrait être un délit pénal. Cela pourrait également constituer une infraction à votre devoir envers l'entreprise. Vous ne devez pas partager d'informations confidentielles avec des membres de votre famille, vos amis ou toute autre personne à l'intérieur ou à l'extérieur d'Oxford Instruments, sauf si vous avez reçu une autorisation préalable. Vous ne devez pas négocier, ni encourager une autre personne à négocier les actions d'Oxford Instruments (ou de toute autre entreprise cotée) en fonction d'informations confidentielles.





Comment nous menons nos affaires suite

Qualité et sécurité des produits

Toute non-conformité à nos critères de qualité ou de sécurité, même mineure, pourrait être extrêmement néfaste pour nous et pour nos clients. Les articles contrefaits, frauduleux et suspects (CFS) menacent la santé et la sécurité des consommateurs, réduisent la fiabilité des produits et nuisent à la croissance économique des entreprises légitimes.

Nous adoptons une approche de tolérance zéro vis-à-vis des articles contrefaits, frauduleux et suspects dans nos chaînes d'approvisionnement et nous nous engageons à empêcher les CFS à pénétrer dans nos installations, nos processus ou nos produits. Pour faire en sorte que nos produits soient de la plus haute qualité, nous achetons nos matières premières directement auprès des fabricants d'équipements d'origine (OEM) ou via des canaux de distribution autorisés. Les produits des OEM répondent aux spécifications d'origine et sont testés de façon rigoureuse et certifiés conformes aux normes de sécurité.

Nous veillons à ce que toutes les personnes de l'entreprise qui participent à l'achat de matériaux suivent une formation relative au risque d'apparition de CFS dans la chaîne d'approvisionnement. Tous nos produits sont fabriqués conformément à des procédures strictes.

Partenaires de la chaîne d'approvisionnement

La coopération de nos partenaires de la chaîne d'approvisionnement est essentielle pour préserver les critères les plus élevés pour tous les biens et services que nous fournissons. Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils respectent les exigences exposées dans le Manuel de qualité des fournisseurs (SQM) en termes de qualité, de performance et de conformité aux normes et réglementations internationales.

Les fournisseurs sont tenus de mettre en place et de gérer un processus d'assurance qualité pour les produits qu'ils fabriquent et les services qu'ils nous fournissent. Ces processus doivent se conformer à la législation internationale en vigueur et aux exigences générales de la norme ISO 9001 au minimum.

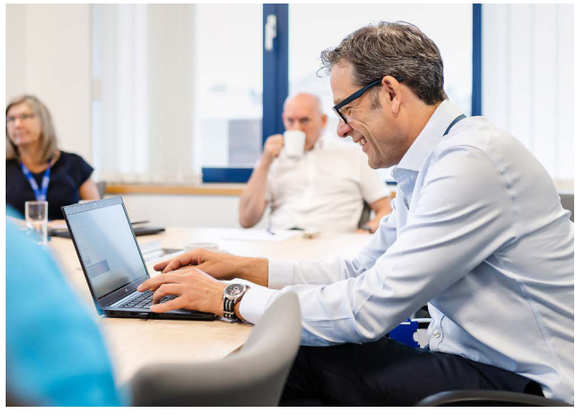
Les fournisseurs doivent aussi atteindre ou dépasser les normes éthiques exposées dans notre Code de conduite pour les représentants et les fournisseurs.

Avant de désigner un nouveau fournisseur, nous procédons à des vérifications préalables appropriées afin de comprendre leur histoire financière et leur réputation. Les fournisseurs sont invités à remplir notre questionnaire complet sur les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), lequel comprend des questions au sujet de leurs codes de conduite, de leur empreinte carbone et de leurs politiques relatives aux droits humains, à la lutte contre la corruption et à l'environnement.

Nous procédons régulièrement à des révisions de la vérification préalable auprès de nos principaux fournisseurs et nous avons développé un processus de gestion des fournisseurs pour soutenir une plus grande consolidation de notre base de fournisseurs.

Pour plus de conseils, veuillez :

- parler à votre supérieur hiérarchique, au directeur de la qualité ou à un membre de l'équipe juridique du Groupe ;
- lire le Manuel de qualité des fournisseurs (SQM) ;
- lire le Code de conduite pour les représentants et les fournisseurs ;
- lire la Politique relative aux Articles contrefaits, frauduleux et suspects (CFS) et, le cas échéant,notre Politique relative aux lancementsd'alertes.



Questions-Réponses

J'aimerais engager un nouveau fournisseur, mais je n'ai pas le temps de terminer le processus de vérification préalable. Puis-je engager le fournisseur et procéder à la vérification plus tard ?

Non. Tous les nouveaux fournisseurs doivent passer par la phase de vérification préalable avant que nous ne commencions à travailler avec eux. Ce processus est simple et devrait se dérouler assez rapidement.

Comment nous menons nos affaires suite

Minerais de conflit

Nous nous engageons à nous procurer nos fournitures de manière responsable et à soutenir les efforts mondiaux visant à éliminer l'utilisation de minerais provenant de mines qui financent des conflits (appelés « minerais de conflit »).

Les minerais de conflit sont définis comme suit :

- cassitérite (dont on extrait l'étain) ;
- columbite-tantalite, également appelée coltan (dont on extrait le tantale) ;
- wolframite (dont on extrait le tungstène) ; et
- or.

Ces minerais, également appelés « 3TG » (étain, tantale, tungstène et or) sont fréquemment extraits dans des conditions de conflit armé et d'abus des droits humains et sont vendus ou échangés par des groupes armés. Cela finance ensuite la poursuite de la violence.

Toute relation entre les matériaux utilisés dans nos produits et la violence armée ou les abus des droits humains est inacceptable. Nous nous efforçons de nous procurer des matériaux ne contenant aucun minerai de conflit – nous procédons à une vérification préalable de nos principaux fournisseurs, dont nous attendons qu'ils mènent eux-mêmes une vérification préalable de leurs propres chaînes d'approvisionnement.

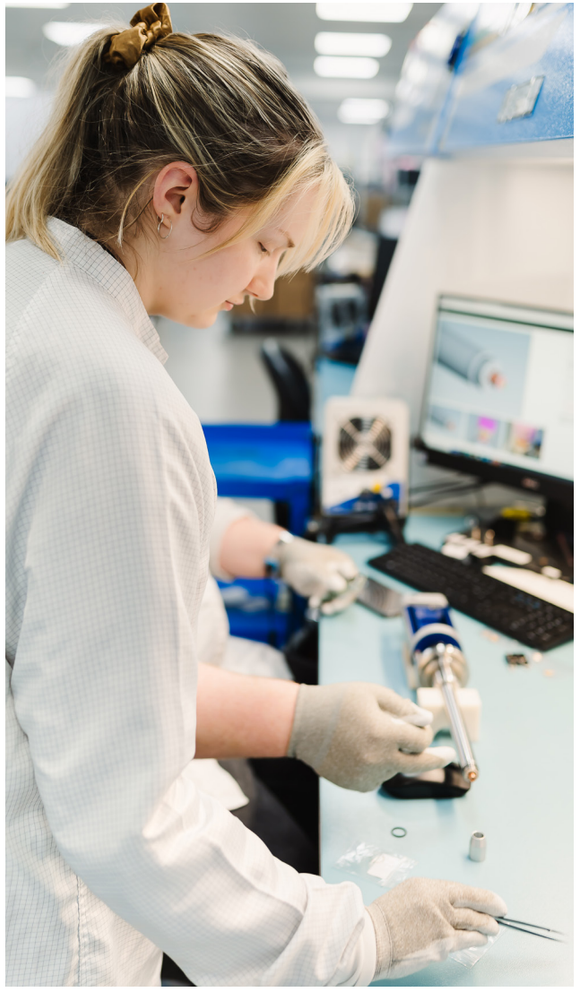
Pour plus de conseils, veuillez :

- lire le Manuel de qualité des fournisseurs (SQM) ;
- lire le Code de conduite pour les représentants et les fournisseurs ;
- contacter le Directeur de la qualité du Groupe.

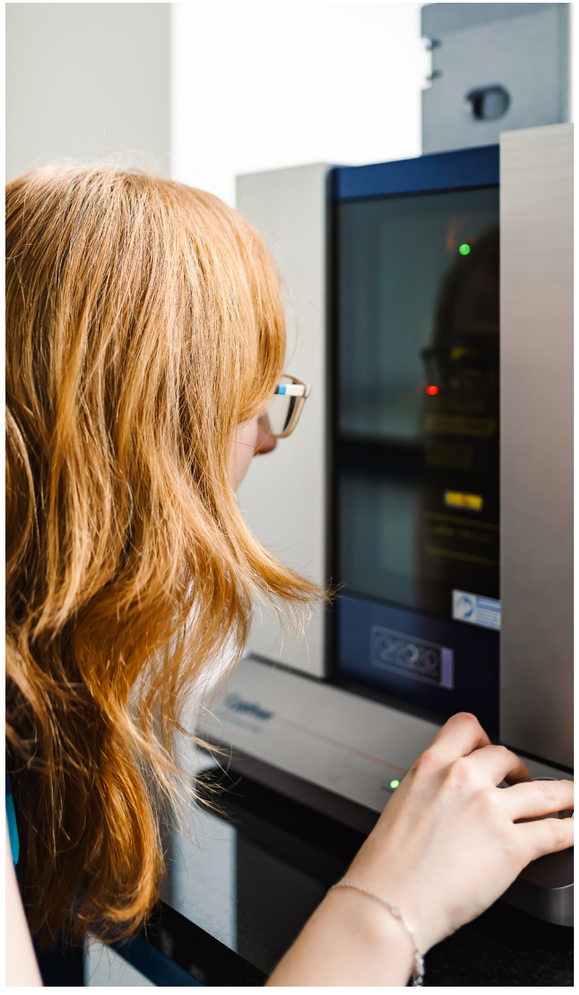
Questions-Réponses

Faut-il choisir de ne pas s'approvisionner dans des zones affectées par des conflits ?

Non. L'objectif est de s'approvisionner de manière responsable, que ce soit depuis une zone affectée par des conflits ou à haut risque ou ailleurs. Nous devrions toujours avoir conscience de tous les membres de notre chaîne d'approvisionnement et entreprendre des vérifications préalables auprès d'eux, quel que soit leur emplacement.



Comment nous menons nos affaires suite



Environnement

Nos produits et services soutiennent l'évolution vers une économie plus verte, avec des applications dans les énergies renouvelables, la protection de l'environnement et le développement de matériaux plus durables. Nous sommes fiers de notre impact positif sur le monde et prenons au sérieux notre responsabilité de minimiser notre propre empreinte sur l'environnement.

Nous nous sommes fixé un objectif ambitieux : atteindre zéro émission nette dans nos propres opérations (domaines 1 et 2) d'ici 2030 et plus tôt si possible. La grande majorité (plus de 90 %) de notre empreinte carbone est générée par notre chaîne d'approvisionnement et par l'utilisation de nos produits par nos clients (domaine 3). Nous nous engageons à réduire nettement nos émissions du domaine 3 d'ici 2030 et à atteindre le net zéro dans les trois domaines d'ici 2045.

Pour contribuer à minimiser notre empreinte sur l'environnement, nous nous efforçons :

- d'utiliser les sources d'énergie aussi efficacement que possible ;
- d'utiliser des sources d'énergie vertes ou renouvelables dans la mesure du possible ; et
- d'investir dans des technologies économes en énergie lorsqu'elles s'avèrent appropriées.

Pour plus de conseils, veuillez :

lire la Politique relative à l'environnement.

Questions-Réponses

Que puis-je faire pour contribuer à réduire notre empreinte sur l'environnement ?

Vous pouvez contribuer à soutenir nos efforts visant à réduire notre empreinte sur l'environnement en éteignant les lumières, les ordinateurs et les écrans lorsqu'ils ne sont pas utilisés, en minimisant votre utilisation du papier et en recyclant les déchets dans la mesure du possible.

Protection de nos actifs



Contenu

19 Confidentialité et propriété intellectuelle
20 Protection des données
21 Sécurité des données et gestion des informations
22 Utilisation de l'intelligence artificielle
23 Communications
24 Utilisation des réseaux sociaux
25 Marque

Protection de nos actifs

Confidentialité et propriété intellectuelle

Les informations confidentielles sont des informations auxquelles vous avez accès dans le cadre de vos fonctions chez Oxford Instruments, mais qui ne sont pas généralement connues du public et qui sont suffisamment sensibles pour que leur perte, leur divulgation ou leur accès non autorisé risque de nuire à l'entreprise. Les informations confidentielles comprennent notamment les secrets commerciaux, les détails concernant nos inventions, idées et conceptions, procédures et savoir-faire, informations techniques, données financières non publiées, dossiers des clients et des fournisseurs et informations au sujet de nos plans commerciaux.

Les informations commerciales sensibles sont l'un de nos atouts les plus précieux. Il est essentiel de protéger ces informations et de veiller à ce qu'elles restent toujours confidentielles.

Il vous incombe de protéger les informations et les actifs qui sont sous votre responsabilité. Les informations confidentielles doivent être conservées en sécurité, uniquement pendant la durée nécessaire et ne doivent jamais être utilisées à des fins autres que leur objectif approprié.

Si vous avez connaissance de toute divulgation réelle ou potentielle non autorisée de nos informations confidentielles ou si vous avez des préoccupations liées à une demande de fourniture d'informations de l'entreprise à un tiers, veuillez contacter immédiatement votre supérieur hiérarchique et l'équipe juridique du Groupe.

Pour plus de conseils, veuillez :

- lire la section « Délits d'initié et négociation d'actions » page 14 ;
- vous adresser à votre supérieur hiérarchique ou à l'équipe juridique du Groupe ;
- lire la Politique relative à la conservation des données et des documents.



Questions-Réponses

Je vais me rendre à une conférence et j'aimerais parler des nouvelles techniques que nous avons élaborées au cours du développement de nouveaux produits fascinants qui n'ont pas encore été lancés. Suis-je autorisé à le faire ?

Non, vous ne devez pas parler publiquement de tout élément lié à notre programme de recherche et de développement ou des produits en cours de développement. Il s'agit de notre propriété intellectuelle et de nos informations confidentielles et toute divulgation risquerait de nous empêcher d'obtenir des droits précieux pour les protéger à l'avenir, notamment des brevets.

Un client m'a envoyé quelques images de son produit en cours d'utilisation et j'aimerais les utiliser dans nos documents de marketing. Ai-je besoin de son autorisation ?

Oui. Nous respectons la propriété intellectuelle de tous les tiers et le fait de ne pas leur demander leur consentement pourrait donner lieu à des poursuites en justice contre nous pour infraction à ladite propriété intellectuelle.

Protection de nos actifs suite

Protection des données

Pour travailler efficacement, nous devons collecter et conserver certaines données personnelles au sujet de nos employés, clients, fournisseurs et autres tiers. Les données personnelles sont des informations permettant d'identifier une personne – par exemple, le nom, les coordonnées ou les informations de compte bancaire.

Le non-respect des lois locales sur la protection des données peut donner lieu à des sanctions importantes. Nous avons mis en œuvre des politiques et procédures mondiales et locales de protection des données qui définissent la manière dont nous traitons les données. Elles sont disponibles sur SharePoint.

Vous ne devez collecter des données personnelles qu'à des fins professionnelles légitimes et les protéger contre la perte et les utilisations abusives. Vous devez supprimer les données personnelles une fois qu'elles ne sont plus nécessaires, conformément à nos politiques sur la conservation des données.

Si vous apprenez que des données personnelles ont été perdues ou que quelqu'un a divulgué ou accédé à des données personnelles sans autorisation, contactez immédiatement le service juridique du Groupe pour obtenir des conseils à l'adresse privacy@oxinst.com.



Pour plus de conseils, veuillez :

- Lire la Norme mondiale sur la confidentialité des données ;
- lire la Politique relative à la conservation des données et des documents ;
- vous reporter à vos politiques locales de protection des données et aux avis de confidentialité.

Questions-Réponses

J'ai accidentellement envoyé un e-mail à la mauvaise personne, qui contenait certaines informations sur le salaire et les primes des membres de mon équipe. Que dois-je faire ?

Vous devriez immédiatement tenter de rappeler l'e-mail et informer l'équipe juridique et celle des RH. La rapidité est essentielle en cas de faille de sécurité.

Protection de nos actifs suite

Sécurité des données et gestion des informations

La sécurité de nos données et de nos systèmes informatiques est essentielle pour protéger notre activité.

Tous les systèmes, y compris le matériel, les logiciels et les appareils, doivent être utilisés de manière responsable et conformément à nos politiques informatiques. Nos politiques ont pour but de vous aider à gérer le risque et de vous permettre d'utiliser en toute sécurité les systèmes dont vous avez besoin dans le cadre de votre fonction.

Chacun de nous a un rôle à jouer dans le maintien de la sécurité de nos systèmes informatiques.

Vous devez :

- verrouiller votre appareil par un mot de passe lorsque vous le laissez sans surveillance ;
- ne jamais partager vos mots de passe ;
- vous méfier des pièges comme le hameçonnage et signaler tout e-mail suspect ou toute demande étrange. En cas de doute quant à l'authenticité d'un e-mail, vous devriez le signaler à l'aide du bouton « Signaler le hameçonnage » dans Outlook 365 ou contacter votre équipe informatique locale pour obtenir des conseils ; et
- signalez immédiatement tout vol ou perte d'appareils ou de données à votre équipe informatique locale, à l'équipe sécurité de l'information et à l'équipe juridique.



Pour plus de conseils, veuillez :

- lire la Politiques de sécurité de l'information ;
- lire les politiques d'utilisation acceptable ;
- lire toutes les politiques applicables relatives à la protection des données.

Questions-Réponses

J'ai reçu un e-mail qui semble provenir de mon directeur général et qui me demande de l'aider dans un projet confidentiel. C'est inhabituel et la rédaction ne correspond pas à ses habitudes, mais je ne souhaite pas le remettre en question car il est le patron. Dois-je faire ce qu'il me demande ?

Non, vous devriez signaler cet e-mail comme un hameçonnage et vérifier auprès de l'équipe informatique et de votre supérieur hiérarchique si l'e-mail est authentique. Les e-mails de hameçonnage se perfectionnent et sont de plus en plus réalistes – veuillez rester vigilant pour assurer la sécurité de tous.

Protection de nos actifs suite

Utilisation de l'intelligence artificielle

L'IA a le potentiel de transformer notre façon de travailler, nous aidant à résoudre les problèmes plus rapidement, automatiser les tâches routinières et consacrer davantage de temps à des activités qui créent de la valeur pour nos clients et notre entreprise. Nous encourageons les employés à explorer et adopter de nouvelles technologies, à identifier des opportunités pour améliorer l'efficacité et la productivité, et à partager leurs apprentissages et meilleures pratiques avec leurs collègues.

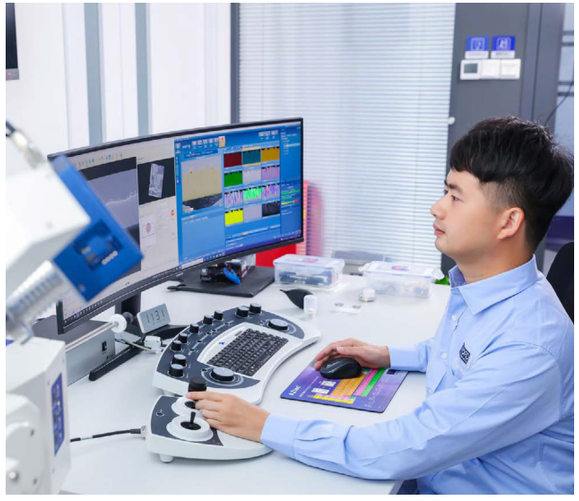
Cependant, l'innovation doit être équilibrée avec la responsabilité. À mesure que les technologies d'IA continuent d'évoluer, nous nous engageons à les utiliser de manière sûre, éthique et sécurisée, reflétant nos valeurs et protégeant nos collaborateurs, nos clients et la société au sens large.

Pour soutenir une adoption responsable de l'IA, nous proposons des politiques d'entreprise, des formations et des guides expliquant comment l'IA peut être utilisée de manière sûre et efficace chez Oxford Instruments. Lorsque vous utilisez l'IA, vous devez toujours suivre nos principes clés :

- examiner et valider en profondeur le contenu généré par l'IA pour en assurer l'exactitude, la qualité et les biais potentiels ;
- exercer un jugement humain approprié lors de l'utilisation des résultats de l'IA – il ne faut jamais utiliser l'IA pour prendre ou influencer matériellement des décisions sans supervision humaine appropriée ; et
- protéger les informations confidentielles, la propriété intellectuelle et les données personnelles conformément à nos politiques d'entreprise.

Pour plus de conseils, veuillez:

- consulter le Centre d'IA sur SharePoint ;
- lire la Politique d'IA ;
- Lire le Glossaire sur le Centre d'IA sur SharePoint ;
- lire la Politique relative aux lancements d'alertes.





Questions-Réponses

Puis-je utiliser ChatGPT à des fins professionnelles ?

Non, vous n'êtes autorisé à utiliser que les outils d'IAG qui ont été pré-approuvés comme sûrs par Oxford Instruments.

Protection de nos actifs suite

Communications

Pour notre réputation, il est indispensable que nos communications, aussi bien internes qu'externes, soient précises, claires et cohérentes.

Les communications avec les médias et autres communications externes doivent être gérées de manière coordonnée, par des porte-parole autorisés et les messages doivent être cohérents et conformes à nos politiques. Les informations confidentielles et exclusives de l'entreprise ne doivent en aucun cas être partagées avec quiconque en dehors d'Oxford Instruments.

Tous les communiqués de presse de l'entreprise et les autres types de publicité formelle doivent être approuvés par le Directeur de la communication du Groupe avant d'être publiés sur le site Web de l'entreprise ou diffusés dans la presse. Tout communiqué de presse contenant des informations financières doit aussi être approuvé par le Directeur financier.

S'il vous arrive d'être contacté directement par les médias qui vous demandent des informations sur l'entreprise ou une déclaration, vous devriez orienter cette demande vers le Directeur de la communication du Groupe. Vous ne devez jamais communiquer pour le compte d'Oxford Instruments sans autorisation écrite préalable.

Les commentaires non contrôlés ou non autorisés dans les médias peuvent nuire à la réputation de l'entreprise. Les seuls porte-parole autorisés pour Oxford Instruments sont :

- le Président-Directeur Général (PDG) ;
- le Directeur financier (CFO) ;
- le Directeur général des RH (CHRO) ;
- le Président du Conseil d'administration ; et
- le Directeur de la communication du Groupe.

D'autres porte-parole ne peuvent être autorisés que par les personnes ci-dessus.

Pour plus de conseils, veuillez :

- lire la Politique du Groupe relative aux médias et aux communications ;
- lire la Politique mondiale relative aux réseaux sociaux ;
- lire la Politique du travail chez Oxford Instruments ;
- lire la politique locale relative à la protection des données ;
- lire la Politique relative à la négociation d'actions.



Questions-Réponses

On m'a demandé d'accorder une interview au Financial Times au sujet des résultats de notre partie de l'entreprise. Puis-je accepter si je demande l'avis de mon Directeur général ?

Non. Même lorsque les informations communiquées à un journaliste ne concernent qu'une partie de l'entreprise, cela peut entraîner un impact majeur sur la réputation ou les finances d'Oxford Instruments et entraîner des conséquences imprévues si la communication n'est pas gérée correctement. Vous devez adresser votre demande au Directeur de la communication du Groupe, lequel évaluera l'opportunité et se mettra en liaison avec les collègues concernés afin de gérer la communication de façon contrôlée.

Protection de nos actifs suite

Utilisation des réseaux sociaux

Nous utilisons les réseaux sociaux pour atteindre un large public. Les réseaux sociaux nous permettent de communiquer directement avec nos clients, de fournir une assistance concernant nos produits et services et de démontrer notre impact positif sur le monde, qui définit la façon dont Oxford Instruments est perçu. Toutefois, les réseaux sociaux présentent un risque majeur s'ils ne sont pas utilisés de manière appropriée.

Utilisation des réseaux sociaux dans l'entreprise

Vous devez être autorisé à utiliser nos comptes de réseaux sociaux de l'entreprise et à représenter Oxford Instruments au public dans le cadre de vos fonctions. Cette autorisation vous sera fournie par Responsable de la communication marketing – Centre d'excellence ou par le Directeur de la communication du Groupe. Vous serez peut-être tenu de suivre une formation et certaines exigences et restrictions peuvent être imposées concernant vos activités.

Seuls les comptes autorisés doivent être utilisés pour publier des messages et répondre à d'autres utilisateurs sur les canaux des réseaux sociaux. Ces comptes doivent porter les logos appropriés de la marque conformément à nos directives d'identité visuelle de la marque. Si vous souhaitez créer un nouveau compte d'entreprise, vous devez avant tout consulter le Directeur des produits et marchés du Groupe, le Directeur de la communication du Groupe ou le Directeur des communications de marketing - Centre d'excellence.

Utilisation personnelle des réseaux sociaux

L'utilisation occasionnelle des réseaux sociaux à des fins personnelles pendant les heures de travail est autorisée, sous réserve qu'elle n'implique aucun contenu non professionnel ou inapproprié, ne perturbe pas vos responsabilités professionnelles ou votre productivité et soit conforme à notre Politique mondiale relative aux réseaux sociaux.

Lorsque vous publiez sur des canaux de réseaux sociaux personnels, n'oubliez pas que vous avez des responsabilités envers l'entreprise, même en dehors des heures de travail. Nous attendons de vous que vous représentiez nos valeurs dans le cadre de votre présence en ligne : nous sommes inclusifs, innovants, fiables et déterminés – l'inclusion et la fiabilité sont particulièrement importantes dans ce contexte. Vous devez toujours respecter autrui dans vos interactions en ligne.

Lorsque vous utilisez des réseaux sociaux personnels pour évoquer des sujets concernant Oxford Instruments, vous devez préciser clairement que vous exprimez votre opinion personnelle et non celle de l'entreprise.

Utilisation interdite

Vous ne devez pas utiliser les réseaux sociaux pour diffamer ou dénigrer l'entreprise ou tout tiers, ni pour faire des déclarations erronées ou trompeuses. Vous ne devez pas utiliser les réseaux sociaux pour harceler, intimider ou discriminer quiconque de manière illégale.

La publication de commentaires au sujet d'aspects professionnels sensibles comme notre performance est strictement interdite et vous ne devez rien faire qui risque de mettre en danger nos secrets commerciaux, nos informations confidentielles et/ou notre propriété intellectuelle. Vous ne devez pas inclure nos logos ou autres marques commerciales dans toute publication sur les réseaux sociaux ou dans votre profil sur tout canal de réseaux sociaux, sauf si vous y avez été expressément autorisé par le Directeur des produits et marchés du Groupe, le Directeur de la communication du Groupe ou le Directeur des communications de marketing.

Pour plus de conseils, veuillez :

- lire la Politique mondiale relative aux réseaux sociaux ;
- lire la Politique informatique mondiale - Infrastructure et utilisation ;
- lire la Politique du Groupe relative aux médias et aux communications ;
- lire la Politique mondiale relative à la messagerie instantanée ;
- lire toute politique applicable relative à l'utilisation acceptable des réseaux sociaux.

Questions-Réponses

Je souhaite publier un commentaire en réponse à un article que j'ai lu en ligne au sujet d'un domaine de technologie dans lequel nous travaillons. Puis-je m'exprimer au nom d'Oxford Instruments ?

Non. Lorsque vous utilisez des réseaux sociaux pour évoquer des sujets concernant Oxford Instruments, vous devez préciser clairement que vous exprimez votre opinion personnelle et non celle de l'entreprise. Vous ne devez rien dire qui soit susceptible de nous dénigrer ou de nuire à la réputation de l'entreprise.



Protection de nos actifs suite

Marque

L'image que projette notre entreprise est une partie importante de notre activité. Le nom de marque « Oxford Instruments » est utilisé par toutes nos entreprises dans le monde pour capitaliser sur notre forte réputation et sur notre histoire. Il représente la promesse que nous faisons à nos clients de leur proposer les meilleures solutions de haute technologie, les meilleures informations et les meilleurs services au monde.

La marque Oxford Instruments est l'un des actifs les plus importants de l'entreprise. Elle représente davantage qu'un simple logo ou une palette de couleurs. Savoir ce qu'elle symbolise et veiller à assurer sa place au cœur de l'entreprise est essentiel pour optimiser sa véritable valeur.

Lorsque notre marque est représentée visuellement, il existe des directives en matière d'identité et des guides de style des produits que vous devriez utiliser pour mettre en valeur l'image de la marque de manière appropriée et cohérente. Ces directives sont disponibles dans le Centre de marketing sur SharePoint.

Pour plus de conseils, veuillez :

- consulter le Centre du marketing sur SharePoint ;
- lire la Politique du Groupe relative aux médias et aux communications.



Questions-Réponses

Je suis en train de créer une présentation PowerPoint à présenter à mon entreprise. Où puis-je trouver les modèles et les logos ?

Dans le Centre de marketing sur SharePoint, vous trouverez une collection complète de modèles que vous pourrez télécharger et utiliser.

Notre équipe



Contenu

27 Équité, diversité et inclusion
28 Santé et sécurité
29 Droits humains et esclavage moderne
30 Conduite sur le lieu de travail
30 Votre conduite au cours des déplacements professionnels

Notre équipe

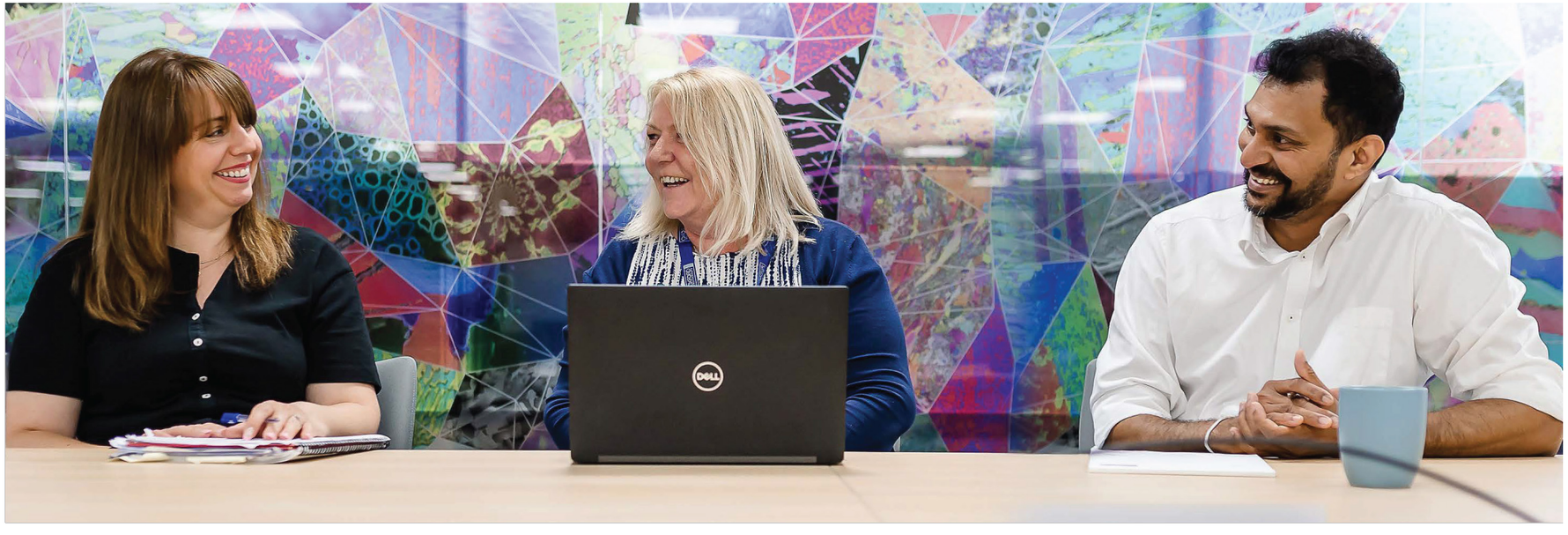
Équité, diversité et inclusion

L'inclusion est une valeur centrale de l'entreprise, qui repose sur le respect de l'individu et la création d'un sentiment d'appartenance. Nous nous efforçons de développer et de maintenir une culture dans laquelle la différence est reconnue, valorisée et célébrée, et où chacun peut contribuer pleinement.

Nous souhaitons attirer, recruter et préserver une main d'œuvre diverse. Nos pratiques en termes de recrutement et nos opportunités de développement sont inclusives de par leur conception et nous veillons à ce que tous les candidats soient évalués en fonction de leurs qualifications et de leurs performances.

L'équité, la diversité et l'inclusion sont importantes pour tous nos collaborateurs comme dans la société, mais nous sommes conscients du fait que nous sommes présents dans plus de 20 pays dans le monde, où les cadres législatifs et les paysages culturels sont extrêmement variables. Dans chacun des pays dans lesquels nous opérons, nous visons à nous placer en tête en ce qui concerne nos objectifs d'équité, de diversité et d'inclusion et nos pratiques professionnelles, mais nous veillons à ne pas être en conflit avec les infrastructures législatives.

Notre Rapport annuel sur les écarts de salaire liés au genre et à l'origine ethnique sont disponibles ici : www.oxinst.com/corporate-content/gender-pay-report



Pour plus de conseils, veuillez :

- vous adresser à votre supérieur hiérarchique ou à l'équipe des RH ;
- lire la Politique mondiale relative à l'équité, la diversité et l'inclusion ;
- lire la Politique mondiale relative aux droits humains ;
- lire la Politique relative aux lancements d'alertes.

Notre équipe suite

Santé et sécurité

Proposer un environnement de travail sain, sûr et productif est un objectif essentiel d'Oxford Instruments.

Nous nous efforçons de promouvoir constamment un niveau élevé de santé, de sécurité et de bienêtre pour tous les collaborateurs, ainsi que pour les autres personnes qui peuvent participer à ou être affectées par nos activités. Notre approche repose sur l'identification et le contrôle des risques, qui sont soutenus dans chaque site de l'entreprise par un système structuré de gestion de la santé et de la sécurité.

Il incombe à chacun d'entre nous de mettre en place des conditions de travail sûres. Des formations pertinentes sont mises à votre disposition et vous devez suivre les consignes qui vous sont données pour vous protéger et protéger vos collègues. Nous nous engageons à communiquer avec vous pour réviser et améliorer continuellement la santé et la sécurité sur nos lieux de travail.

Nous vous invitons à utiliser le portail de rapport SHIELD sur la santé et la sécurité afin d'exprimer toutes vos préoccupations ou observations au sujet de la santé et de la sécurité. Cette plateforme se trouve dans le Centre Santé et sécurité de SharePoint et est accessible aux employés comme aux visiteurs.

Nous pourrons ensuite travailler ensemble pour prendre les mesures nécessaires afin d'éviter la récurrence du problème et de réduire le risque de nouveaux accidents.

Si vous estimez que ces méthodes sont inappropriées pour la situation qui vous préoccupe, vous pouvez toujours contacter Safecall, un service entièrement confidentiel et indépendant de lancement d'alertes. Ses coordonnées sont disponibles sur SharePoint, dans notre Politique relative aux lancements d'alertes, sur les panneaux d'affichage installés dans les sites de l'entreprise et à la fin du présent Code.

Vous pouvez aussi faire part de vos préoccupations en envoyant un e-mail à l'équipe de Conformité du Groupe à l'adresse compliance@oxinst.com

Pour plus de conseils, veuillez :

- lire la Déclaration de politique relative à la santé et à la sécurité.



Questions-Réponses

J'ai glissé sur un sol humide, mais je ne suis pas tombé et je ne me suis pas blessé. Dois-je malgré tout signaler l'incident ?

Oui, vous devriez toujours signaler les quasi-accidents de ce type. Le signalement nous aide à contrôler les risques avant qu'ils ne provoquent des blessures.

Si je suis témoin de la blessure d'un collègue, mais qu'il choisit de ne pas la signaler, dois-je faire un signalement en son nom ?

Oui, il est important que tous les incidents soient signalés. Même si l'incident remonte à un certain temps, il est important de signaler l'incident dès que possible. Vous pouvez toujours enregistrer avec précision les détails dans SHIELD.

Notre équipe suite



Droits humains et esclavage moderne

Nous nous engageons à faire en sorte que l'esclavage et le trafic d'êtres humains ne soient pas présents dans nos opérations professionnelles ou notre chaîne d'approvisionnement. Nous adoptons une approche de tolérance zéro concernant toutes les formes d'esclavage moderne et de trafic d'êtres humains et nous attendons le même engagement de la part de tous ceux avec qui nous travaillons.

Une formation est disponible pour vous aider à identifier les situations où il peut exister des risques d'esclavage moderne et de trafic d'êtres humains dans l'entreprise et dans notre chaîne d'approvisionnement. La Politique relative aux lancements d'alerte doit être utilisée pour signaler toute préoccupation.

En cas d'allégation d'esclavage ou de trafic d'êtres humains dans notre entreprise ou notre chaîne d'approvisionnement, nous lancerons une enquête rapide et approfondie. Si les allégations sont confirmées, nous n'hésiterons pas à mettre un terme à notre relation avec la partie concernée.

Notre Déclaration relative à l'esclavage moderne figure sur le site Web d'Oxford Instruments, https://www.oxinst.com/investors/sustainability/modern-slavery

Pour plus de conseils, veuillez :

- lire la Politique mondiale relative aux droits humains, qui décrit notre engagement à créer un environnement de travail inclusif dans lequel chacun est traité avec dignité et respect ;
- lire le Code de conduite pour les représentants et les fournisseurs ;
- lire le Manuel de qualité des fournisseurs (SQM) ;
- lire la Politique relative aux lancements d'alertes.

Notre équipe suite

Conduite sur le lieu de travail

Nous nous engageons à faire d'Oxford Instruments le meilleur des lieux de travail, avec une culture solidaire et valorisante et offrant de fantastiques opportunités d'évolution. Le respect mutuel se situe au cœur de cette philosophie.

Nous attendons de vous que vous appliquiez les critères éthiques les plus stricts dans toutes vos interactions et que vous vous conduisiez toujours de manière professionnelle. Tous les employés doivent être traités avec courtoisie, dignité et considération.

Nous attendons de tous ceux qui travaillent pour nous ou pour notre compte qu'ils soutiennent nos valeurs et ne manifestent aucun comportement pouvant être considéré comme discriminant, intimidant, harcelant, offensant, irrespectueux ou inapproprié. L'intimidation ou le harcèlement de nos collaborateurs, y compris via les réseaux sociaux, ne seront pas tolérés.

Pour garantir un environnement de travail sûr et professionnel, vous ne devez pas être sous l'influence d'alcool ou de drogues pendant votre travail. L'utilisation, la détention, la distribution ou la vente de drogues ou d'alcool dans les locaux de l'entreprise ou dans le cadre des fonctions professionnelles sont strictement interdites.

Votre conduite au cours des déplacements professionnels

Vous pouvez occasionnellement être amené à voyager au niveau national ou international dans le cadre de vos fonctions. Vous devez adopter une conduite professionnelle à tout moment et vous abstenir de tout comportement non conforme à nos critères, même s'il est légal ou acceptable localement dans le pays que vous visitez.

Si vous avez des préoccupations concernant la conduite sur le lieu de travail, vous devriez en faire part rapidement à votre supérieur hiérarchique ou à l'équipe des RH.

Pour plus de conseils, veuillez :

- lire la Déclaration de politique relative à la santé et à la sécurité ;
- lire le Code de conduite pour les représentants et les fournisseurs ;
- lire la Politique relative aux lancements d'alertes.



Questions-Réponses

Un collègue a fait une plaisanterie offensante et désobligeante qui m'a mis mal à l'aise. Dois-je en parler ?

Oui, il est important de vous exprimer au sujet de tout comportement inapproprié sur le lieu de travail. Si vous vous en sentez capable, vous devriez aborder le sujet avec votre collègue de manière professionnelle et constructive. Par exemple, vous pourriez lui dire ; « J'ai trouvé ce commentaire blessant. Surveillons notre langage. » Si le problème persiste ou si vous avez des inquiétudes, parlez-en à votre supérieur hiérarchique ou à l'équipe des RH. Nous adoptons une approche de tolérance zéro vis-à-vis du harcèlement et de la discrimination.

Nous contacter

Nous nous engageons à travailler de manière éthique, inclusive et écologiquement responsable, comme exposé dans l'ensemble de ce Code.

Tous les employés doivent veiller à faire en sorte que les principes et normes définis dans ce Code soient suivis et respectés. Il est important de faire part de toute préoccupation et de remettre en cause tout comportement non conforme à ce Code. En cas de doute, demandez toujours de l'aide.

Coordonnées de Safecall

Vous pouvez exprimer vos préoccupations par différents moyens :

- vous pouvez souhaiter parler d'abord à votre supérieur hiérarchique si vous avez un doute quant à la marche à suivre dans une situation particulière ;
- vous pouvez contacter Safecall, un service entièrement confidentiel et indépendant de lancement d'alertes. Vous pouvez joindre Safecall par téléphone, par e-mail ou via son site Web www.safecall.co.uk, en anglais ou dans votre langue. Les coordonnées sont disponibles sur le site Web, sur SharePoint et sur les panneaux d'affichage installés dans les sites de l'entreprise ;
- vous pouvez aussi faire part de vos préoccupations en envoyant un e-mail à l'équipe de Conformité du Groupe à l'adresse compliance@oxinst.com
- pour toute question au sujet de ce Code, vous pouvez vous adresser au Directeur général des RH à l'adresse CHRO@oxinst.com;
- pour toute préoccupation de nature juridique, veuillez contacter l'équipe juridique du Groupe à l'adresse legal@oxinst.com ; ou
- si vous pensez que les contacts ci-dessus ne sont pas appropriés pour la situation qui vous préoccupe, vous pouvez toujours contacter le Directeur sénior indépendant de l'entreprise pour obtenir des conseils et un soutien à l'adresse seniorindependentdirector@oxinst.com





Oxford Instruments plc

Halifax Road
High Wycombe
Buckinghamshire
HP12 3SE

t: +44 (0)1494 442255
e: enquiries@oxinst.com

www.oxinst.com

Dernière misc à jour : novembre 2026